ÉCLAIRCISSEMENT SUR LE JUGEMENT PAR LES LOIS ÉTABLIES PAR LES HOMMES

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Annulatifs de l'Islam



Éclaircissement sur le jugement par les lois établies par les hommes
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 1min 40

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Noble cheikh, parmi les sujets les plus compliqués qui posent problème à des jeunes, il y a celui du jugement par les lois établies par les hommes. Nous espérons donc un éclaircissement à ce sujet, qu'Allah vous préserve.

Réponse :

Ce sujet a été éclairci par les savants, et le plus correct est ce qui est mentionné dans l'exégèse d'Ibn Kathir, qu'Allah lui fasse miséricorde. Il a dit que celui qui juge par autre que ce qu'Allah a révélé, s'il voit que cela est mieux que le livre d'Allah, que son jugement est meilleur que celui d'Allah, ou que le jugement d'autre qu'Allah est égal à celui d'Allah et qu'il a le choix entre juger avec ce qu'Allah a révélé ou autre comme il le souhaite, celui-là est jugé mécréant sans aucun doute, c'est un mécréant à l'unanimité.

Mais s'il croit que le jugement d'Allah est la vérité et que ces lois sont fausses, mais qu'il juge par passion ou pour une chose qu'il souhaite obtenir, alors c'est un injuste et un pervers. Mais il n'est pas jugé mécréant car il croit que le jugement d'Allah est obligatoire et que le jugement d'autre que lui est faux. Mais il a fait cela pour obtenir un poste ou une chose quelconque et sa croyance est intacte, sa croyance en le livre d'Allah, que c'est la vérité et qu'il est obligatoire de juger par celui-ci, sa croyance est intacte. On dit donc que c'est un pervers, mais on ne le juge pas mécréant car ceci est de la mécréance mineure.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com